



Remboursement outils perdus

Par hispar

Bonjour

Je travaille dans un garage et le patron a récemment annoncé que les outils perdus feraient désormais l'objet d'une retenue sur le salaire. Je voudrais donc savoir si cela est légal? Merci

Par Isadore

Bonjour,

Non. Il ne peut que prendre des sanctions disciplinaires (de l'avertissement au licenciement), pas des sanctions pécuniaires. Voici la référence légale :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006901446]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006901446[/url]

Si un salarié fait preuve de négligence et égare souvent des outils, ou un outil de grande valeur, cela peut justifier un licenciement.

Par hispar

D'accord merci pour votre réponse